

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

●

Assemblée générale d'approbation des comptes
Exercice clos le 31 décembre 2024

ASSOCIATION DE COMMUNES ENFANCE JEUNESSE
66, place de la Mairie
73100 GRESY SUR AIX

●
ANDERLAINE AUDIT

S.A.S capital de 50 000 € | 409 987 252 RCS Chambéry
82 rue de la petite eau - 73290 La Motte-Servolex
Tél : 04 79 25 19 18 | Email : contact@anderlaine.com

Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC Dauphiné-Savoie.

A l'assemblée générale de l'Association de Communes Enfance Jeunesse (ACEJ)

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association de Communes Enfance Jeunesse relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

• **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

• **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La Motte-Servolex, le 14 mars 2025

Le commissaire aux comptes

ANDERLAINE AUDIT



Philippe PAUTRAT



Nicolas PICARD

ACEJ - BILAN AU 31/12/2024

ACTIF	Exercice N clos le 31/12/24	Exercice N clos le 31/12/23
	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE		
Immobilisations incorporelles (logiciel)	0.00 €	0.00 €
Immobilisations corporelles (mat. + véhicule)	58 101 €	84 818 €
Immobilisations financières (caution)	13 059 €	12 667 €
Total	71 160 €	97 485 €
ACTIF CIRCULANT		
Avances et acomptes	0 €	0 €
Autres créances et produits à recevoir	212 873 €	285 465 €
Disponibilités	141 644 €	193 851 €
Charges constatées d'avance	1 580 €	8 695 €
Total	356 097 €	488 011 €
TOTAL GENERAL	427 257 €	585 496 €
PASSIF	Exercice 2024	Exercice 2023
CAPITAUX PROPRES		
Fonds associatifs	198 739 €	200 238 €
Résultat de l'exercice	53 751 €	- 1 498 €
Subvention d'investissements	57 923 €	75 186 €
Total	310 413 €	273 926 €
PROVISIONS		
Provisions pour charges	19 920 €	0 €
Total	19 920 €	0 €
DETTES		
Dettes fournisseurs et compte rattachés	27 125 €	31 630 €
Dettes fiscales et sociales	62 372 €	65 011 €
Dettes diverses	7 427 €	214 929 €
Total	96 924 €	311 570 €
TOTAL GENERAL	427 257 €	585 496 €

COMPTE DE RESULTAT 2024

le commissaire
aux comptes

Postes	Du 01-01-2024 au 31-12-2024	Du 01-01-2023 au 31-12-2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Subventions	786 262.16	755 041.58
<i>Subventions CAF activités sociales</i>	352 624.67	352 294.58
<i>Autres subventions</i>	433 637.49	402 747.00
Participations des adhérents	460 985.07	423 883.68
Autres produits divers-formation continue	107 051.37	69 907.84
Autres produits participation contrats aidés	61 112.02	71 844.12
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	1 415 410.62	1 320 677.22
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats	204 561.57	203 491.69
Services extérieurs	70 641.85	58 751.70
Autres services extérieurs	92 690.47	87 982.07
Impôts et taxes	33 415.34	33 315.25
Salaires	755 345.68	775 615.11
Charges sociales	169 582.57	152 486.17
Dotation aux amortissements	35 263.71	27 934.96
Dotation aux provisions pour risques	19 920.00	0.00
Autres charges	6.54	0.48
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 381 427.73	1 339 577.43
RESULTAT D'EXPLOITATION	33 984.89	- 18 900.21
PRODUITS FINANCIERS		
Revenus des placements	3 513.14	2 599.56
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	3 514.14	2 599.56
CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00
TOTAL CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00
RESULTAT FINANCIERS	3 514.14	2 599.56
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	17 263.86	14 837.33
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	17 263.86	14 837.33
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 010.00	35.00
Charges exceptionnelles	1 010.00	35.00
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 010.00	35.00
RESULTAT EXCEPTIONNEL	16 253.86	14 802.33
RESULTAT EXCERCICE	53 750.89	- 1 498.32

1. INFORMATIONS LIEES A L'EXERCICE

Total bilan :	427 257 €
Total des produits :	1 436 188 €
Total des charges :	1 382 437 €
Résultat de l'exercice :	53 751 €
Durée de l'exercice :	12 mois

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Un résultat supérieur aux prévisions : 53 751 € de résultat alors qu'il était prévu un excédent de 10 548 €. Cela s'explique notamment par :

Une économie au niveau des salaires : salariés absents non remplacés et restructuration, soit une variation de plus de 20 000 € par rapport à 2023 en salaire brut. Sur ce poste, on note par contre une baisse sensible des recettes au niveau des PEC car moins de contrats signés en 2024 et une hausse des charges du fait de la modification du profil des salariés de l'ACEJ (moins de contrats aidés, davantage de CDI et de cadres).

Une recherche de subventions complémentaire (autres subventions) pour consolider notre budget qui était tout juste équilibré au départ : + 30 890 €.

L'augmentation des tarifs auprès des familles à partir de septembre 2024 :

- Inflation de 5% constatée en 2023 appliquée à chaque rentrée scolaire ;
- Adhésion qui a augmentée passant de 10 € à 20 € en septembre 2024, pour un gain de 5 791 € par rapport à 2023 ;
- Pénalités en cas d'inscription hors délais et majoration des sorties pour un total de 2 801 € sur l'année.

La participation des adhérents a donc augmenté au total de 37 101 € entre 2023 et 2024.

De manière globale, nous avons eu **une augmentation du montant de nos charges de 41 851 € :**

- 25 000 € de rupture conventionnelle suite à 2 départs importants au sein du personnel de l'ACEJ ;
- 16 851 € dû à l'inflation de 5% sur l'année 2024 et une activité légèrement supérieure en terme de fréquentation par rapport à 2023.

2. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES DE BASE

2.1 Règles et Méthodes Comptables

- Les comptes annuels de l'exercice 2024 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif sous réserve du point mentionné au paragraphe 6.1.
- Aucun changement de méthode ou de présentation n'est intervenu par rapport aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

2.2 Evaluation des immobilisations et amortissements

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés de la façon suivante :

Informatique	L	Durée :	1 à 3 ans
Matériel & Outillage	L	Durée :	4 à 6 ans
Matériel de transport	L	Durée :	4 à 5 ans

Matériel de bureau, Mobilier	L	Durée :	4 à 10 ans
------------------------------	---	---------	------------

le commissaire
aux comptes

2.3 Evaluation des créances et dettes

Elles sont valorisées à leur valeur historique. Une dépréciation des créances est constatée si la valeur d'inventaire à la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur historique

3. NOTES RELATIVES AU BILAN ACTIF

3.1. Immobilisations brutes (€)

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Immobilisations incorporelles	8 952 €	0 €	0 €	8 952 €
Immobilisations corporelles	203 341 €	8 547 €	0 €	211 888 €
Immobilisations financières	12 667 €	392 €	0 €	13 059 €
TOTAL	224 960 €	8 966 €	0 €	233 899 €

3.2. Amortissements des immobilisations (€)

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Immobilisations incorporelles	8 952 €	0 €	0 €	8 952 €
Immobilisations corporelles	118 523 €	35 264 €	0 €	153 787 €
TOTAL	127 475 €	35 264 €	0 €	162 739 €

3.3. Echéances des créances (€)

	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus 1 an
Avances fournisseurs commandes	0 €	0 €	
Adhérents et créances rattachées	42 249 €	42 249 €	
Autres créances	168 471 €	168 471 €	
TOTAL	210 720 €	210 720 €	

3.4. Autres postes du bilan actif (€)

Produits à recevoir sur les créances	168 471 €
Charges constatées d'avance	1 580 €
Produits à recevoir banques	0 €

3.5. Trésorerie (€)

Crédit Agricole CC	28 777 €
Crédit Agricole livret A	80 648 €
Crédit Agricole CSL	31 735 €
Caisse	432 €
TOTAL TRESORERIE	141 592 €

4. NOTES RELATIVES AU BILAN PASSIF 31/12/2024

4.1. Fonds associatifs (€)

Avant résultat de l'exercice, le fonds associatif s'élève à 198 739 € au 31/12/24

4.2. Échéances des dettes (€)

	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus 1 an
Fournis. & comptes rattachés	27 125 €	27 125 €	
Dettes fiscales et sociales	62 373 €	62 373 €	
Autres dettes	7 427 €	7 427 €	
TOTAL	96 925 €	96 925 €	

4.3. Autres postes du bilan passif (€)

Charges à payer fournisseurs	7 035 €
Charges à payer banques	106 €

4.4. Fonds dédiés :

Non applicable.

4.5. Subventions d'investissement (€)

RAS pour cet exercice.

4.6. Variation des fonds propres (€)

Résultat de l'exercice	53 751 €
Subventions d'investissements attribuées	0 €
Quote part de subvention virée en résultat	-17 264 €

Soit un total de : 36 487 €

4.7. Provision pour risques et charges (€)

Au 1 ^{er} Janvier 2024	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Au 31 décembre 2024
0 €	0 €	0 €	0 €

5. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

5.1. Crédit-bail :

Non applicable

5.2. Ventilation des produits (€)

Les produits de l'association se ventilent comme suit :

Prestations de services adhérents	460 985 €
Subventions	786 262 €
Autres produits	168 163 €
Produits financiers	3 514 €
Produits exceptionnels	17 264 €
Reprise sur provisions	0 €
TOTAL	1 436 188 €

Détail des subventions

Subvention CAF 73	352 625 €
Subvention CD73, FDVA, SIJ	56 465 €
Subventions communales	377 172 €
Total	786 262 €

5.3. Transferts de charges (€)

Le poste de transfert de charges s'élève à 102 984 € dont :

- ⇒ 61 112 € : contrats aidés secteurs enfance et jeunesse
- ⇒ 33 058 € : divers remboursements de frais engagés par l'association (formations)
- ⇒ 8 814 € : versement taxe apprentissage par entreprises (Soltéa)

5.4. Produits et charges sur exercice antérieur

Produits sur exercice antérieur : 0 €

Charges sur exercice antérieur : 0 €

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. Valorisation des contributions volontaires en nature

En l'état actuel, l'association n'est pas en mesure de valoriser de façon fiable les mises à disposition de locaux par certaines communes. Aucun montant n'est donc comptabilisé à ce titre. Les contributions volontaires résultant du temps consacré par les bénévoles associatifs représentent environ 0.5 ETP. Il est rappelé que les contributions volontaires ne représentent aucun flux financier pour l'association.

Effectif moyen	Personnel salarié & services civiques
Nombre d'ETP	33.8
<i>Dont CDI</i>	15.8
<i>Dont contrats aidés</i>	8.2
<i>Dont CDD</i>	1.5
<i>Dont vacataires</i>	6.6
<i>Dont services civiques</i>	1.7
<i>Dont personnel mise à disposition (PSA) et stagiaires</i>	0

6.3. Autres informations significatives :

Sans objet.